



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération :
CCAS – 2025-3

Date de convocation :
le 26 Mars 2025

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 13

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2024

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 8 avril à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Sylvain TANGUY.

Étaient présents : Mesdames BARUSSEAU Sylvie, BARDIN Martine, FIZELLE Sonia, BENARD Blandine, CAMPIN Pascale, THURIN Jacqueline, STORDEUR Françoise ; Messieurs TANGUY Sylvain, MORIAUX Patrick, ESTRADÉ Jean-Luc

Absents ayant donné pouvoirs : Mesdames ROQUESALANE Pascale (à Madame BARUSSEAU Sylvie), LACAM Josette (à Madame BARDIN Martine) ; Monsieur NAGEL Xavier (à Madame BENARD Blandine).

Absents : Mesdames ECHELARD Cécile, BOUTTE Marie-Madeleine ; Messieurs DJODI Patrick, TRIBERT Hervé.

Madame BARDIN Martine a été élue secrétaire de séance.

Sur présentation de Monsieur Sylvain TANGUY Président,

Le Conseil d'administration,

Après le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024, le Conseil d'administration doit procéder à l'affectation des soldes de section 2024 suivants :

- un excédent de fonctionnement de 100 418,51 €
- un excédent d'investissement de 5 706,32 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- 100 418,51 € au compte de recettes 002 - résultat de fonctionnement reporté
- 5 706,32 € au compte de recettes 001 - résultat d'investissement reporté

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté – Tél : 01 60 85 59 06 – Fax : 01 60 85 59 29 Application agréée E-legalite.com

Site : www.leplessispate.fr – Mail : ccas@leplessispate.fr

99_DE-091-269104287-20250408-DELIB_2025_

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AFFECTE LE RESULTAT de l'exercice 2024 dans le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi délibéré.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Sylvain TANGUY

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte.

Il informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Versailles, dans un délai de deux mois à
compter de la présente notification.

Il certifie que le compte-rendu de cette
délibération a été affiché le :

Acte télétransmis au contrôle de légalité le :



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté – Tél : 01 60 85 59 06 – Fax : 01 60 85 59 29 Application agréée E-legalite.com

Site : www.leplessispate.fr – Mail : ccas@leplessispate.fr

99_DE-091-269104287-20250408-DEL IB_2025_